Epinal, le 17 juillet 2017,

MARCHE A PROCEDURE ADAPTÉE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS DESTINES AU BACCALAUREAT STL

Date de Publication : 17 juillet 2017
Date limite de remise des offres : 28 août 2017

Attribution du Marché :

Pouvoir adjudicateur :

Le lycée Louis Lapicque, représenté par Monsieur le proviseur
5 rue Nicolas Bellot
BP587
88021 EPINAL CEDEX

Personnes à contacter :

Raymond Olry (Directeur Délégué Aux Formations Professionnelles Et Technologiques)
Raymond.Olry@ac-nancy-metz.fr

informations techniques

Agnès Troesch (enseignante)
Agnes.Troesch@ac-nancy-metz.fr

Réjane Santenac (préparatrice de laboratoire)
Rejane.Santenac@ac-nancy-metz.fr

informations administratives

Charles-Emmanuel COUSIN (service intendance)
ccousin1@ac-nancy-metz.fr

1. Procédure :

Procédure adaptée établie selon les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Offre Publiée sur le site des journées de l'intendance : www.aji-france.com

2. Objet :

Le présent marché a pour objet :
La fourniture, la livraison, et la mise en service d'équipements et de matériels dans le cadre de l'enseignement du baccalauréat STL
La réponse à ce marché porte sur un lot : équipements et matériels bac STL

3. Durée :

Les offres doivent être déposées avant le 28 août 2017.

4. Variantes / Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

Des prestations supplémentaires éventuelles répondant aux critères définis dans le cahier des charges pourront être proposées. Les PSE permettent également au vendeur de proposer des solutions en lien avec le référentiel du baccalauréat STL

5. Livraison :

Le vendeur indiquera les délais de livraison à l'issue desquels il s'engage à fournir les matériels et équipements à compter de la réception du bon de commande émis par l'acheteur.
Le vendeur livrera les matériels et équipements à l'adresse suivante :
Lycée Louis Lapicque
5 rue Nicolas Bellot
BP 587 – 88021 EPINAL cedex
Le vendeur doit avoir la capacité de fournir les prestations de services suivantes :
- Livraison et mise en service de l'équipement.
- Formation et Information des utilisateurs.
- Garantie des matériels.

6. Acomptes :

L'engagement de l'établissement se fait uniquement sur bon de commande signé du chef d'établissement. Il n'est pas versé d'arrhes au candidat retenu.

7. Paiements

9.1.Modalités de paiement
L'achat du matériel fera l'objet d'un paiement par virement administratif sur présentation de la facture.
9.2.Présentation de la facture
Elle est établie en un original et une copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :
- les nom, adresse et SIRET du vendeur ;
- le numéro de son compte bancaire ou postal, tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement ;
- le numéro et la date du marché ;
- la prestation et la période trimestrielle concernée ;
- le montant hors TVA ;
- le taux et le montant de la TVA ;
- le montant total des prestations livrées TTC.

9.3.Délai de paiement

La somme due en exécution du présent marché sera payée, après livraison intégrale de la commande, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de toute demande de paiement.

8. Garantie :

Le vendeur est tenu à une obligation de garantie contractuelle. Chaque candidat a la possibilité de proposer une durée de garantie supérieure à la durée légale. Aucun frais de déplacement ne peut être réclamé par la société attributaire dans la mesure où celle-ci se déplace dans le cadre de la garantie du matériel.

9. Normes et Règlement à appliquer :

L'ensemble des matériels, objets du présent marché, doit être conforme à la réglementation en vigueur et répondre aux normes européennes et françaises.

10. Exécution des prestations :

La société attributaire remet un équipement complet, en parfait ordre de fonctionnement et répondant intégralement aux impératifs d'exploitation.
En conséquence, elle ne peut sous aucun prétexte, faire ultérieurement état d'omissions, erreurs ou mauvaises interprétations du dossier pour se dispenser de fournir ou d'installer une partie d'équipement dont l'absence met en cause le bon fonctionnement de l'équipement ou la bonne utilisation dans son intégralité ou encore justifie une demande de supplément de prix.

11. Documentation de prise en main :

Lors de la livraison de l'équipement, le vendeur remet à l'établissement preneur :

- L'intégralité de la documentation technique relative à la mise en œuvre de l'équipement.
- La documentation, rédigée en français, en support numérique et/ou papier.
- Une documentation technique simplifiée (sous forme de fiches rédigées en français) permettant une prise en main rapide de l'appareil /équipement par les élèves peut être transmise.

12. Caractéristiques générales

Les candidats établissent leur(s) proposition(s) conformément à la présente publication. Les matériels présentés doivent pouvoir répondre obligatoirement aux caractéristiques techniques signalées au niveau du cahier des charges.
Les équipements proposés devront impérativement respecter les exigences de sécurité et de protection de l'environnement, imposées par la réglementation française en vigueur.

13. Attribution du marché

Conformément à l'article 62 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, l'offre retenue sera appréciée en fonction des critères suivants (offre économiquement la plus avantageuse):
- Prix de vente **40%**
- caractéristique technique, robustesse et ergonomie : **40 %.**
- Services associés (SAV, assistance technique, formation, documentation et accompagnement didactique, garantie, délais et conditions de livraison et maintenance) : **20 %**

Cahier des charges (descriptif des matériels et équipements souhaités)

L’ensemble des matériels et équipements demandés figure sur le document joint (détail par article et quantité souhaitée).

Le prestataire pourra proposer le matériel /équipement décrit ou un article équivalent permettant d’effectuer des manipulations conformes au référentiel du baccalauréat STL.